

Un curé malin

Autor(en): **A.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 51

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A PROPOS D'HYMNES NATIONAUX

Mon cher Conteur,

Ce que tu as dit, dans tes deux derniers numéros, du chant le *Rhin allemand* m'a rappelé que j'avais conservé un article sur les hymnes nationaux, écrit jadis par un chroniqueur français, Pontarmé. Il y a là quelques détails qui intéresseront, sans doute, tes lecteurs et qui ne sont pas dénués d'actualité. Voici :

Les hymnes nationaux, écrivait Pontarmé, c'est-à-dire les chants que les foules se plaisent à entonner en certaines circonstances solennelles et par lesquels elles célèbrent soit l'existence d'une dynastie, soit, si elles sont républicaines, quelque fait d'où elles font dater leur indépendance, ne sont pas toujours des chants vraiment originaux, dus au génie de la nation qui les a choisis comme l'expression de ses sentiments et de ses vœux.

C'est ainsi qu'à l'avènement d'Edouard VII, lorsque les Anglais restituèrent à leur hymne national la formule primitive : *God save the king*, que lui donna le musicien Hændel lorsqu'il dédia ce chant à Georges de Hanovre, on rappela que cet hymne se module sur un air de Lulli.

Oui, Lulli, le compositeur de la musique des ballets et des intermèdes joués à la cour de Louis XIV, est l'auteur de cette mélodie grave que les Anglais associent volontiers à leurs manifestations politiques, de même que l'Autrichien Hadyn est l'auteur de la *Marche turque* et qu'un comédien lyonnais, Alexandre Dechez, dit Jenneval, est le poète de la *Brabançonne*, ce chant né d'une révolution, comme la *Marseillaise*.

Vers 1880, un fureteur d'archives et de bibliothèques retrouvait à Paris la copie originale du motet de Lulli qui servit à Hændel à composer le *God save the king*.

Ce compositeur était né à Halle, il mourut à Londres plus de cinquante ans après Lulli, comblé de titres, de charges et de pensions; on lui accorda même les honneurs d'une sépulture à Westminster.

Le fait n'a été révélé que beaucoup plus tard par le témoignage de plusieurs anciennes religieuses de Saint-Cyr, le célèbre établissement créé par Mme de Maintenon, pour lequel Lulli, surintendant de la musique du roi, avait composé l'air en question, qui devait être chanté toutes les fois que le roi faisait une visite à cette école. La déclaration de ces religieuses fut enregistrée à Versailles, le 22 septembre 1819, par le marquis de Laborde, alors maire de cette ville. Elle établissait d'une manière certaine l'origine française du *God save the king*.

Quinze ans après paraissaient les *Mémoires de la marquise de Créqui* (morte en 1804) où l'on peut lire cette autre attestation : « Une de mes impressions les plus ineffaçables, dit-elle en racontant une visite qu'elle fit à Saint-Cyr, est celle de toutes celles belles voix de jeunes filles qui partirent avec un éclat imprévu pour moi lorsque le roi (Louis XV) parut dans sa tribune, et qui chantèrent à l'unisson une sorte de motet ou plutôt de cantique national et religieux dont les paroles étaient de Mme de Brinon (supérieure de l'institution) et la musique du fameux Lulli. Pour peu que vous en eussiez de curiosité, vous n'auriez pas de peine à vous en procurer la musique, attendu que Hændel s'en est emparé pendant son voyage à Paris, qu'il en a fait hommage au roi Georges de Hanovre. »

Signalons aussi un article de la *Mode* de 1831 qui analyse en ces termes les *Mémoires* manuscrits de la duchesse de Perth que l'on devait vendre à Londres pour la somme de 3000 livres sterling. « En rendant compte de l'établissement de Saint-Cyr, la duchesse témoigne d'un fait qui n'était pas inconnu en France, mais dont la révélation n'était appuyée que sur le témoignage

des anciennes religieuses de cette maison, et c'est à savoir que l'air et les paroles du *God save the king* sont d'origine française : « Lorsque le roy entra dans la chapelle, tout le chœur des dites demoiselles nobles y chantoit à chaque fois les paroles suivantes et sur un très bel air du sieur de Lulli : *Grand Dieu, sauvez le roi*, etc., etc. » Dans la maison de Saint-Cyr, on racontait que le compositeur Hændel, pendant sa visite à la supérieure de cette maison royale, avait demandé et obtenu la permission de copier l'air et les paroles de ce chant, qu'il aurait ensuite offert au roi Georges I^{er}. »

Hændel, qui était un musicien de génie, a fait en cette circonstance ce que Molière, La Fontaine, Shakespeare ont fait en d'autres. Il empruntait, c'est-à-dire prenait son bien où il le trouvait, selon la formule connue. Molière fut le débiteur de Cyrano de Bergerac; La Fontaine chercha un peu partout le sujet de ses fables et le grand Witt est redevable à Montaigne de quelques-unes de ses scènes et de ses tirades.

Pour ne pas sortir du domaine des hymnes nationaux, disons que Rouget de Lisle fut accusé par les Allemands de leur avoir pris la notation musicale de son immortel *Chant de guerre de l'armée du Rhin*. Il y eut d'abord Reichardt qui s'en dit l'auteur, puis l'organiste Holtzmann, maître de chapelle de l'électeur palatin, qui prétendit que Rouget avait emprunté sa musique au *Credo* d'une messe solennelle de sa composition. En 1886, en France même, on raconta l'histoire d'un maître de chapelle de Saint-Omer qui serait le véritable auteur de ce chant. On a trouvé également une parenté entre l'air chanté par le capitaine Rouget de Lisle chez le maire de Strasbourg, le 26 avril 1792, et les motifs créés par Dalayrac, Navoigille ou Alexandre Boucher.

De vives polémiques s'engagèrent jadis sur ce thème. Elles ont heureusement fait la lumière complète. Aucun doute ne subsiste. En 1792, au moment de la déclaration de guerre à la Prusse et à l'Autriche, Rouget de Lisle fut vraiment le Tyrtée de la France. Il n'avait été jusque-là « qu'un poète et un compositeur aimable » : une inspiration géniale en fit l'interprète de l'âme de la France en cette heure solennelle où dans le bruit des armes le pays, pris de fièvre, répondait à la provocation de l'étranger.

Les détails donnés par Pontarmé sur l'origine de l'air du *God save the king*, nous intéressent aussi, nous Suisses, puisque c'est sur la même musique que se chante notre chant national officiel : *O monts indépendants* !

Un curé malin. — Dans un village du canton de ... un zélé curé tonnait dans son sermon contre les danses, et lava bien le bonnet des belles de la commune. Dans l'ardeur de sa parole, il lui échappa de dire : « Vous ne valez pas le diable ! ». Reconnaissant son écart de langage, il se rétracta : « Dans mon entraînement j'ai dit que vous ne valez pas le diable; je retire ces paroles. Vous le valez bien ! ». A. G.

LA BONNE CHOUCRUTE

Un de nos amis a reçu de la Suisse allemande une provision de choucroute accompagnée des recommandations suivantes :

Aussitôt qu'un faisceau est arrivé à sa destination, il est à ouvrir. Ne consomme-t-on la marchandise pas tout de suite, elle est à couvrir avec un linge propre ou avec du parchemin. Après cela on met une couvercle là-dessus qui convient dans le faisceau et on la charge avec une propre pierre, ainsi que le jus s'attroupe au-dessus de la couvercle et qui la couvre entièrement. Ne s'attroupe pas de jus par suite de trop grande sécheresse de la marchandise, on a qu'à verser de l'eau peu salée sur la couvercle. De temps à temps on examine, si

la couvercle est parfaitement couverte de la liquide. N'est-ce pas le cas, on a qu'à ajouter de l'eau peu salée.

De cette manière la marchandise est hermétiquement clos et reste tenable. Sans cette conservation elle se gâte en peu de temps.

Pour la marchandise qui reste sans la conservation susdit je n'assume pas de responsabilité.

Souhaitons que la choucroute soit meilleure que cet échantillon de français d'outre-Sarine.

JULIE FA GRÈVE

(Patois de Fribourg)

DZATCHIÉ, lou chauffe, fajei dei chugnou, du cha locomotive, à Julie dé la Caraille. A la grève dei tsemin dé fè, lè j'autré fillé dao velladzou l'an fei mijère à Julie, lei illan dé dé piéquà ché j'amour avouei chi nègre et ora Dzatchié l'a bi fère à martzi lou chubié dé cha machina, Julie fà grève. — E. U.

OU VOYADJA

(Patois de Bulle)

INBREYA tè pà in tsemin
Chin chavè ch'on'a le bi tin;
Guign'on bokon vè lè vani
Te chari ke le tin ly è bi :
Kan nothron galé Moléjon
Ly-arè chon piti tzaperon;
Kan le vani dè Tremèta
Ly-arè betà cha bèrèta;
Kan to hô chu le Vani-Nè
Te vèri on grò bounè nè;
Kan chu l'èhlyankà Folyèran
T'apèchedri on bounè blyan;
Mankè rin mè tiè l'ekuèlyère
Hô chu le vani dè Brinlère.
Adon, chin mè dè kouplimin,
Beta pi ton bi cha i rin;
Prin ta kròchèta din ta man
E, chin pochyin, fo-mè-le-kan!
Kan l'ari prou grantin trakuà,
Te revindri intrèztantà,
Fermo redyè, to redzoyi
D'avi chu chuèdre lè revì

a Tobì.

Au tribunal. — Prévenu, avez-vous quelque chose à ajouter ?

— Non, mon président, je m'en remets à l'équitation du tribunal.

— Vous avez raison, car nous autres, nous sommes toujours à cheval sur la loi. A. G.

POUR GUÉRIR

ASSEZ parlé de la guerre, de la grève et de la grippe; les trois G ont une triste notoriété. Passons à un autre sujet.

Parlons santé, voulez-vous. Santé et liberté sont les biens les plus précieux.

Nous trouvons dans les *Feuilles d'hygiène et de médecine populaire* un article qui ne va pas faire très plaisir aux médecins et aux pharmaciens. Ma foi, tant pis. C'est un médecin qui l'a écrit, cet article, un médecin qui paraît bigrement bien connaître son affaire et comme il en faudrait beaucoup, nous est avis.

Avec ce médecin-là, pas de bouteilles à agiter, dont la seule vue vous donne des haut-le-cœur; pas de régime débilisant et déprimant. Sourions au mal; la guérison ne tardera pas. Si on ne guérit pas, eh ! bien, que voulez-vous, c'est que... c'est... oui, enfin, c'est qu'il faut bien mourir une fois, que diable !

L'article en question a pour auteur le Dr D. Fulton. Ce doit être un Américain. Or, l'Amérique aujourd'hui est à la mode. Et justement, allez ! Tout ce qu'il y a de bon vient d'Amérique. Voici, du reste, cet article. Vous verrez que le Dr Fulton n'est pas loin de la vérité. Il a intitulé ses lignes : « La personnalité dans la maladie. »